



Le Groupe HBG, compagnie de renommée européenne spécialisée dans le domaine des hélicoptères, exploite de nombreuses marques référentes dans leurs domaines respectifs (Mont Blanc Hélicoptères, Hélicoptères de France, Swift Copters, Eagle Valais et FHATO Flight Training Center), grâce au savoir-faire de ses plus de 350 employés)

## **AGENT CAMO (H/F)**

### **Vos missions :**

- Analyser au quotidien les CRM et mettre à jour les statuts techniques
- Effectuer le suivi des potentiels cellule, moteur et équipements (SLL/OTL TBO) ainsi que le suivi des opérations de maintenance
- Effectuer la veille documentaire de l'EASA (AD/SIB) et de la documentation de maintenance constructeur (ALS/MSM/ASB/SB)
- Mettre à jour les programmes d'entretien aéronef et les données de suivi technique dans le logiciel de suivi de navigabilité
- Déterminer les travaux à réaliser et rédiger les bons de commande à l'atelier Part.145
- Coordonner les travaux de maintenance avec les responsables d'entretien en ligne et le bureau technique du PART 145.
- Vérifier la conformité des dossiers de travail de l'atelier Part.145, mettre à jour le logiciel de suivi de navigabilité et la documentation papier aéronef et réaliser l'archivage
- Etablir les échéanciers des prochaines tâches de maintenance

### **Serait un plus :**

- Connaissance des logiciels Adsoftware (Airtime / Airstock)
- Connaissance Airbus Helicopters AS350 // AS355

### **Votre profil :**

- BAC +2 en aéronautique ou équivalent
- Bonne maîtrise du pack office
- Connaissance de l'anglais technique aéronautique
- Connaissance de la documentation aéronef
- Connaissance de la réglementation aéronautique (PART CAMO / PART M / PART 145)
- Qualités appréciées : autonomie, rigueur
- Débutant accepté et/ou ancien militaire avec profil aéronautique



**Lieu de travail** : Annemasse, avec déplacements à prévoir sur les bases du groupe.

**Date prise de poste** : Dès que possible, à convenir ensemble

**Avantages :**

- Mutuelle familiale performante avec participation entreprise
- 13ème mois versé en décembre
- Augmentation annuelle automatique (conventionnelle) d'1% au titre de l'ancienneté
- Convention Collective : « Transport Aérien & Personnel au Sol »